

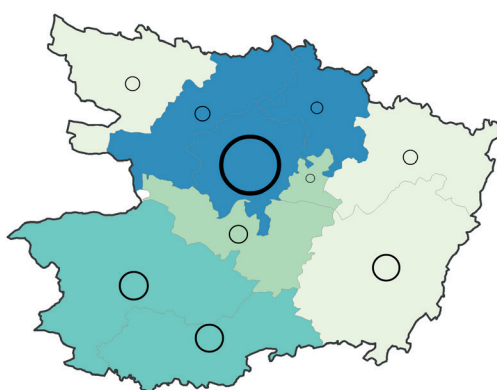
PORTRAIT SOCIAL

Caf de Maine-et-Loire

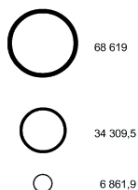
50 %
de la population
couverte

155 524
allocataires

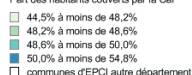
“ Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par EPCI



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Un habitant sur deux résidant en Maine-et-Loire, soit 403 393 personnes, bénéficie d'une prestation de la Caf de Maine-et-Loire en 2016.

Le montant moyen des prestations légales perçues par les allocataires de Maine-et-Loire en décembre 2016 est de 414€. Il est inférieur de 26€ à la moyenne française et supérieur de 3€ à la moyenne régionale.

Le Maine-et-Loire se distingue par une plus forte proportion de couples avec enfant(s) qu'au niveau national. En revanche, les couples sans enfant et les familles monoparentales se situent à un niveau similaire.

62% des allocataires du Maine-et-Loire sont dépendants à moins de 25% des prestations. 13% en sont totalement dépendants, c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

”

Un allocataire est un responsable de dossier, qui a perçu au moins une prestation légale au titre du mois de décembre 2016. Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge. Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
la prime d'activité



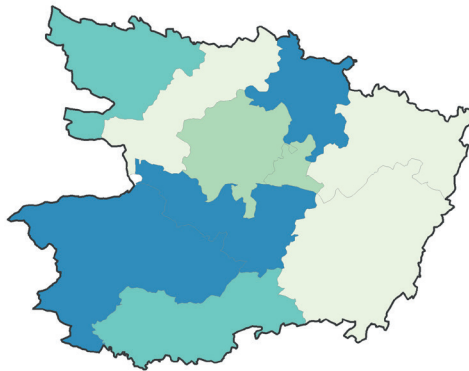
Petite enfance



AIDER LES FAMILLES À CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

- 65,0 à moins de 72,9
- 72,9 à moins de 76,4
- 76,4 à moins de 79,2
- 79,2 à moins de 84,5
- communes d'EPCI autre département

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2014
© IGN ® Geofla 2.0.2016

La Caf œuvre localement dans l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant les équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Avec un total de 22 483 places, la capacité d'accueil s'élève à 75 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, variant de 65% à 85% selon les communautés de communes.

La Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), peut être attribuée aux parents choisissant d'interrompre ou de réduire leur activité professionnelle pour élever leur enfant. Cette prestation couvre 4 576 enfants de moins de 3 ans en Maine-et-Loire.

Modalités de calcul de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est divisée par le nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.



Enfance et parentalité



SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FACILITER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS

Allocataires percevant des prestations liées à l'entretien des enfants

	Département		Région	France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires		
Allocations familiales	63 102	41%	42%	38 %
Complément familial	13 071	8%	8%	7 %
Allocation de soutien familial	7 206	5%	5%	5 %
Allocation de rentrée scolaire	35 448	23%	23%	24 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	2 069	1%	2%	2 %

Source : Caf 2016

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement des prestations destinées à l'entretien des enfants. 41% des allocataires de la Caf de Maine-et-Loire bénéficient des allocations familiales, ce qui est supérieur à la tendance française (38%).

Intervenant à des moments clés de la vie des parents, la Caf a également versé, en 2016, l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à 35 448 familles, l'allocation de soutien familial à 7 206 familles et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) à 2 069 familles.

La Caf témoigne également de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité. En 2016, la Caf a financé 42 structures développant des actions retenues par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 2 services de médiation familiale, 11 lieux d'accueil enfants-parents (Laep), et 30 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), qui permettent de renforcer les liens entre les familles et l'école.



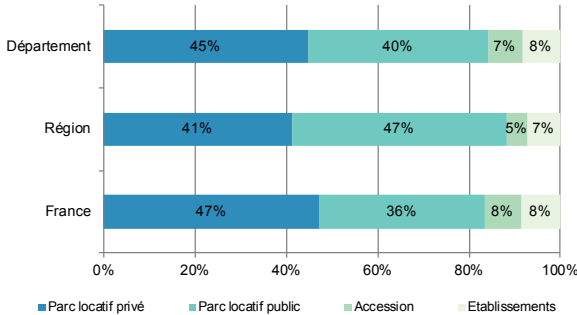
Logement et cadre de vie



SOUTENIR LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2016



En matière de logement, les aides personnelles versées par la Caf constituent un axe majeur, l'objectif visant à réduire la part du budget des familles consacrée à ce poste de dépenses.

En 2016, le département de Maine-et-Loire dénombre 79 979 bénéficiaires d'une aide au logement, soit 51% des allocataires. 19% de ces aides sont versées aux étudiants.

Plus de 4 allocataires sur 10 résident dans le parc privé, situation voisine du niveau régional (41%), mais supérieure au niveau national (47%).

21% des allocataires du parc privé supportent un taux d'effort supérieur à 40%, contre 3% des allocataires du parc public. Ces valeurs sont également de cet ordre aux niveaux régional et national.

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

La dégressivité des aides au logement depuis le 1^{er} juillet 2016

Cette mesure prévoit l'instauration de nouveaux plafonds de loyer, variant selon la taille de la famille et la zone géographique. A partir de ces nouveaux seuils, les aides au logement peuvent diminuer et même être supprimées. Elle permet de lutter contre les loyers trop élevés et d'attribuer les aides au logement aux ménages supportant un loyer en correspondance avec leur composition familiale. Cette disposition ne s'applique cependant pas aux bénéficiaires d'Allocation aux adultes handicapés, d'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et aux personnes en logement meublé.



Solidarité et insertion



CRÉER LES CONDITIONS FAVORABLES À L'AUTONOMIE, À L'INSERTION ET AU RETOUR À L'EMPLOI

Pour aider les personnes les plus démunies, la Caf verse le Revenu de solidarité active (Rsa) et l'Allocation pour adultes handicapés (Aah). En 2016, 26 127 allocataires perçoivent l'un des minima sociaux versés par la Caf de Maine-et-Loire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le volet activité du Rsa est remplacé par la prime d'activité ; le Rsa socle est maintenu. En Maine-et-Loire, la composante socle du Rsa est versée à près de 15 445 foyers, c'est près de 660 de moins qu'un an auparavant. Cette diminution concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Les effectifs du Rsa socle majoré s'élèvent à 2 134 bénéficiaires contre 2014 un an auparavant.

L'incitation à la reprise d'une activité professionnelle par le mécanisme du cumul intégral.

Pour accompagner les transitions vers une reprise d'activité des allocataires de ce minimum social, le mécanisme d'intéressement permettant de cumuler le bénéfice du Rsa avec les nouveaux revenus d'activité concerne près de 4% des bénéficiaires du Rsa socle en Maine-et-Loire. L'objectif est d'inciter

Allocataires percevant un minimum social

	Département
Bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) socle	15 445
dont bénéficiaires du Rsa socle majoré	2 133
Bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah)	10 682
dont bénéficiaires de l'Aah en emploi	2 488

Source : Caf 2016

et aider ces allocataires qui s'inscrivent dans une démarche de réinsertion dans le monde du travail à faire face à leurs dépenses sans se fragiliser.

En décembre 2016, l'Aah est versée à 10 682 adultes de plus de 20 ans en Maine-et-Loire. Au total, avec ceux qui sont en période d'intéressement à la reprise d'activité, 23% d'entre eux sont en emploi.



Prime d'activité

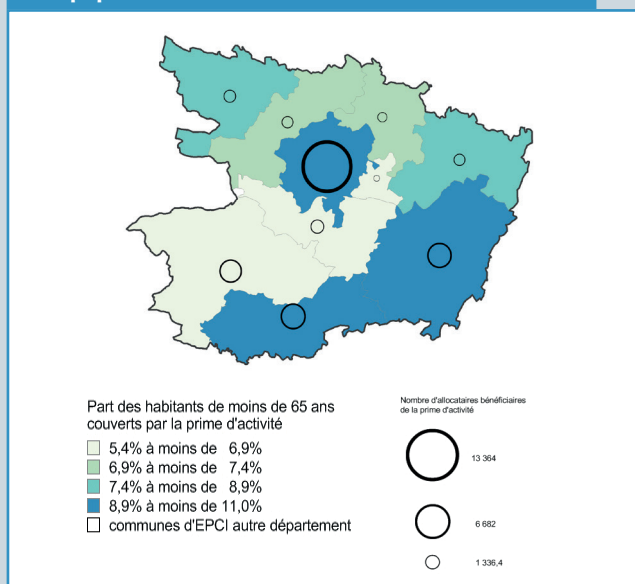


Allocataires percevant la prime d'activité

	Département		Région		France métropolitaine
	Allocataires	Part des foyers allocataires			
Bénéficiaires de la prime d'activité	29 784				
dont majoration pour isolement	1 966	7%	7%	7%	7 %
dont moins de 25 ans	6 574	22%	22%		17 %
dont isolés	16 152	54%	56%		52 %
Montant moyen versé	146 €		146 €		157 €

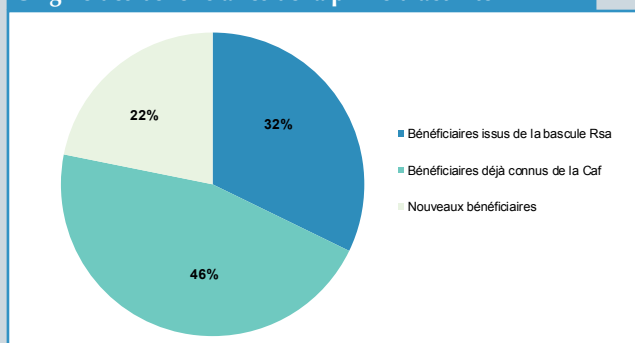
Source : Caf 2016

Nombre d'allocataires de la prime d'activité et part de la population couverte



Sources : Caf 31/12/2016 et Insee RP 01/01/2013
© IGN © Geofla 2.0.2015

Origine des bénéficiaires de la prime d'activité



Source : Caf 2016

La loi n°2015-994 du 17 août 2015, relative au dialogue social et à l'emploi, instaure la mise en place au 1er janvier 2016 de la prime d'activité. Cette nouvelle prestation remplace le volet « activité » du Revenu de solidarité active (Rsa) ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe). Elle est destinée aux personnes exerçant une activité professionnelle : salariés ou travailleurs indépendants mais elle est aussi ouverte aux étudiants salariés et apprentis à condition de justifier d'un montant minimal de rémunération.

Fin 2016, elle est versée par la Caf à 29 824 bénéficiaires résidant en Maine-et-Loire. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints, enfant(s) ou autres personnes à charge, l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à 57 552. 1 970 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître.

Les jeunes de 18 à 24 ans concernés aussi par la prime d'activité

Pour 22% des foyers, l'allocataire est un jeune âgé de moins de 25 ans. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la prime d'activité (61 %) sont des personnes isolées et près de 30% des familles monoparentales ; parmi l'ensemble des familles avec enfant(s), 52% sont des parents qui élèvent seul leur enfant. Le montant moyen versé en décembre 2016 au titre de la prime d'activité est de 146€. Ce montant est de 114€ en moyenne pour les personnes isolées, 156€ pour les couples sans enfant et d'environ 203€ pour les familles monoparentales et 182€ pour les couples avec enfants.

Parmi les 29 824 bénéficiaires de la prime d'activité, près de 68% n'ont pas basculé directement du Rsa activité : 46% percevaient d'autres prestations et 22% étaient inconnus de la Caisse d'allocations familiales.

Ces 6 506 nouveaux allocataires correspondent principalement à une population jeune, active et isolée. En effet, 22% sont âgés de moins de 25 ans, la proportion étant deux fois plus importante que parmi l'ensemble des bénéficiaires de la prime d'activité. 90% sont des personnes isolées contre 61% pour l'ensemble.

Les fichiers statistiques utilisés pour cette publication sont issus des bases de gestion des droits des allocataires, constitués 6 semaines après la fin du mois de droit étudié (fichiers Bénétrim et Filéas). Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement des droits de chaque trimestre supérieur, en raison des actualisations de dossiers qui ont lieu postérieurement à la date d'extraction des fichiers.